



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal le 18 décembre 2017, a été approuvé par la Municipalité régionale de comté des Laurentides et est entré en vigueur le 19 janvier 2018, date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC.

Règlement	Titre
(2017)-101-17	Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux conditions d'émission de permis de construction pour diverses dispositions

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau ou sur le site Internet de la Ville au villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 7 février 2018.

Jean-Michel Frédérick, greffier adjoint